

Louis-de-Gonzague FORTIN

Professeur à l'école d'Agriculture
de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

(1947)

La coopération

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES
CHICOUTIMI, QUÉBEC

<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée avec le concours de Pierre Patenaude, bénévole, professeur de français à la retraite et écrivain, Lac-Saint-Jean, Québec.
http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_patenaude_pierre.html
Courriel : pierre.patenaude@gmail.com

à partir du texte de :

Louis-de-Gonzague FORTIN

LA COOPÉRATION

Montréal : L'École Sociale Populaire, octobre 1947, no 405, 31 pp.

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 25 mars 2024 à Chicoutimi, Québec.



Louis-de-Gonzague FORTIN

Professeur à l'école d'Agriculture
de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

LA COOPÉRATION



Montréal : L'École Sociale Populaire, octobre 1947, no 405, 31 pp.

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

La Coopération

par

Louis-de-Gonzague FORTIN,

professeur à l'École d'Agriculture
de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

*D'où vient La coopération
Ce qu'est la coopération
Ses réalisations au Canada*

Octobre 1947 No 405

1961, RUE RACHEL EST, MONTRÉAL

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

LA COOPÉRATION

Table des matières

- I. [D'où vient la coopération ?](#) [1]
 - II. [Ce qu'est la coopération](#) [6]
 - III. [Le Canadien français est-il un coopérateur ?](#) [7]
 - IV. [Les réalisations coopératives](#) [9]
 - V. [Magasins coopératifs](#) [11]
 - VI. [Chantiers coopératifs](#) [12]
 - VII. [Syndicats forestiers](#) [13]
 - VIII. [Coopératives d'habitation, de construction...](#) [13]
 - IX. [Coopératives d'établissement](#) [14]
 - X. [Pêcheurs-Unis du Québec](#) [14]
 - XI. [L'avenir de nos coopératives](#) [15]
 - XII. [L'éducation coopérative](#) [16]
 - XIII. [Est-ce la faute des coopératives ?](#) [17]
 - XIV. [L'enseignement que nous devront donner](#) [18]
 - XV. [Publications coopératives](#) [20]
 - XVI. [Nos Caisses populaires](#) [22]
 - XVII. [Les Caisses populaires devraient-elles payer une ristourne ?](#)
[25]
- [L'esprit de la coopération](#) [29]

[1]

LA COOPÉRATION ¹

par Louis-de-Gonzague FORTIN,
*professeur à l'École d'Agriculture
de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*

I. — D'où vient la coopération ?

[Retour à la table des matières](#)

D'où vient la coopération ? Nous allons l'établir aussi rapidement que possible ; quelques paragraphes d'une brochure écrite, en 1937, par Ellis Cowling, et intitulée : *Brève introduction à la coopération des consommateurs*, résumant bien la réponse à donner :

« Dès le début de son introduction, le système des usines et des machines a apporté la misère à beaucoup de gens. Les ouvriers travaillant dans les usines furent malheureux. Les heures étaient très longues, les salaires pitoyables. Les logements ouvriers étaient misérables. Dans les premières années de l'ère industrielle, il était ordinaire de faire travailler les enfants. Ces derniers pouvaient surveiller les machines, et on les payait moins cher que les hommes. Il n'était pas rare de voir des pères amener leurs fils pour travailler dans des usines où eux-mêmes ne trouvaient pas de place. La première loi votée par le Parlement anglais pour réglementer le travail des enfants a fixé à neuf ans l'âge minimum à partir duquel on pouvait employer les enfants, et permettait de les faire

¹ Ce travail a été présenté sous le titre de *Coopération et vie rurale* à la Semaine sociale de Rimouski, le 27 septembre 1947.

travailler douze heures en dehors des heures de repas. C'était la loi Peel, promulguée en 1819. »

L'auteur ajoute que les enfants travaillant dans les usines étaient encore plus mal vêtus que les autres ; car, [2] étant encore plus mal payés que leurs parents, ils ne pouvaient pas apporter grand-chose à ceux-ci.

« ... Au début de l'industrie en Angleterre, ajoute Cowling, beaucoup de gens devinrent riches et prospères, mais la fortune n'était pas pour ceux qui fabriquaient les tissus ; elle était pour ceux qui construisaient l'usine afin de réaliser des bénéfices... Tant qu'il n'y eut qu'un petit nombre d'usines et que de vastes parties du monde ne furent pas industrialisées du tout, les choses allèrent assez bien pour le système des bénéfices. L'argent et l'or du monde allèrent aux propriétaires des usines, qui s'enrichissaient de plus en plus. Mais le jour vint où les usines furent nombreuses, et réparties dans tous les pays. Les pays non encore industrialisés ne pouvaient acheter toutes les marchandises. Alors naquirent les difficultés. Des usines fermèrent, et le chômage sévit dans le monde. Le système des bénéfices avait cessé de fonctionner avec avantage. »

Des gens s'émurent du sort des ouvriers. Parmi ceux-ci, l'Angleterre compte Robert Owen, qui, né en 1771 — sept ans après l'invention de la machine à filer (la *Jenny*) — était à vingt-huit ans propriétaire d'usine et en lieu de s'enrichir. Dédaignant la fortune, Owen fit appel aux autres propriétaires d'usines, il multiplia les représentations au gouvernement, inventa de nombreux projets en faveur des travailleurs, et donna dans sa propre usine « des conditions de travail qui en faisaient un paradis à comparer aux autres ».

« Si les travailleurs pouvaient devenir les propriétaires des usines », songeait-il, tout s'arrangerait. Il travailla à ce projet durant la plus grande partie de sa vie. Ses sociétés où les ouvriers étaient partiellement propriétaires de l'usine ne vécurent pas.

Vers la même époque, le Dr William King, de Londres, un médecin des pauvres, voulut lui aussi soulager la misère des ouvriers. Comme Owen, il souhaita que les ouvriers [3] possédassent les machines. Il

publia même un périodique, *le Coopérateur*. Quelques sociétés constituées sur son plan coopératif paraissaient vouloir durer encore en 1829. Mais en 1830, il n'en restait plus.

Les années qui s'écoulèrent entre 1840 et 1850 furent des années de misère, en particulier 1843. À Rochdale, petite ville d'Angleterre, les ouvriers « avaient fait une grève, et échoué, ajoute Cowling ; et comme il arrive en pareil cas, un certain nombre d'entre eux y perdirent leur place. Les employeurs triomphants congédièrent les meneurs de la grève. Que faire ? Ceux qui le purent passèrent en Amérique, mais peu étaient en mesure de faire les frais du voyage. Un petit nombre refirent le vieux rêve de Robert Owen et du Dr King : posséder les usines, posséder les magasins. Cela semblait absurde, pour des gens qui n'avaient pas de quoi manger et se vêtir, que de parler de propriété. Mais ils en parlèrent. Ceux qui avaient le courage de croire à leur rêve formèrent une société. Elle s'appela la Société Équitable des Pionniers de Rochdale ».

Pour en arriver là, ils avaient étudié sérieusement pendant un an, et réussi à amasser une somme de \$140, sou par sou, à vingt-huit souscripteurs. Le 21 décembre 1844, après avoir affecté la moitié de cette somme au loyer d'un vieil immeuble abandonné dans une rue appelée assez peu aristocratiquement Sentier du Crapaud, et l'autre moitié à l'achat de farine, de chandelle et d'autres menus objets, ils se mirent crânement en affaires, le secrétaire et gérant, Samuel Ashworth, se tenant fièrement au comptoir. Il devait y rester vingt-huit ans.

Au dehors, les gamins donnèrent la sérénade, se moquèrent des quêtoux qui se mêlaient de se mettre en affaires ; ils envoyèrent des cailloux dans les carreaux des fenêtres. On s'amusa ferme ; rusés, les coopérateurs ne bronchèrent pas. Et après un an, ils avaient fait des ventes se totalisant à \$3,500 et avaient réalisé un profit de \$140 ; [4] ils avaient recueilli cinquante nouveaux membres, et le capital était porté à \$900.

Cent ans plus tard, donc de nos jours, les coopératives issues de cette société sont au nombre de près de 900,000 ; elles comptent les membres par centaines de millions et transigent des affaires pour des milliards.

D'où vient donc le secret d'une organisation aussi parfaite, aussi équilibrée ? Du simple bon sens de vingt-huit tisserands très pauvres qui avaient un idéal à poursuivre, qui l'ont étudié à fond et qui ont pris la peine d'établir bien exactement où ils en étaient et où ils voulaient

aller. Ils comptèrent et pesèrent si bien les chances, qu'ils les mirent toutes de leur côté.

Pourtant, les principes mis en œuvre n'ont rien que de très ordinaire ; en résumé, ils sont : 1° *un homme, un vote* (contrôle démocratique du capital) ; 2° l'argent placé dans une société coopérative reçoit un *intérêt ne pouvant pas dépasser le taux courant* ; 3° le *bénéfice net est retourné aux consommateurs, d'après le montant de leurs achats*.

Après ces principes fondamentaux, quelques principes appelés secondaires : *a)* une société coopérative doit être composée d'associés volontaires ; *b)* le nombre des membres n'est pas limité, mais on n'empêchera une personne de faire partie de l'association que si son intention avérée est de nuire à la coopération ; *c)* les affaires doivent se traiter au comptant ; *d)* des clients peuvent devenir membres en achetant des actions avec leur part de bénéfices ; *e)* une partie des bénéfices doit être employée à faire de la propagande en faveur de la coopération ; *f)* les marchandises et les services doivent être vendus au prix normal du marché ; *g)* à chaque inventaire, il faut mettre de côté des réserves pour amortir la dépréciation et pour faire face à l'imprévu ; *h)* le personnel doit être bien traité ; *i)* les sociétés coopératives doivent collaborer les unes avec les autres...

[5]

Voilà comment, après l'échec des philanthropes et des savants, de simples ouvriers ont pu trouver le moyen de devenir des propriétaires d'usines et de magasins...

Cette condition des ouvriers d'usine n'était pas particulière à l'Angleterre. Elle datait, dans tous les pays, de l'avènement du machinisme et de l'abolition des corporations, ainsi que de l'interdiction du droit d'association aux artisans. Les bourgeois obéissaient à la lettre au conseil de Guizot : « Enrichissez-vous. » L'ouvrier était devenu un simple rouage dans l'usine, et en même temps l'esclave du capital.

À Rochdale, on a réagi pacifiquement, en ne violant aucun principe d'ordre, aucun principe de moralité, même en respectant les capitalistes dont on entreprenait, en somme, de se libérer. Le moyen était ce qu'il y a de plus positif et de plus objectif : asservir le capital par le moyen de l'association et créer une concurrence équitable aux capitalistes qui abusent de leurs usines et de leurs richesses.

On se serra donc les coudes, et l'on constitua, grâce à des prodiges d'entraide et d'économie, le capital nécessaire aux opérations, aux services que l'on organisait. On se fit un devoir d'éviter les contestations et les disputes de race et de religion au sein des sociétés nouvelles. Bref, on procéda, comme des vrais civilisés, comme des chrétiens, qui visent un objectif noble et par des moyens de même sorte. Pas de mal à autrui : mais du progrès pour soi, et pour tous ceux qui voudront s'associer.

*
* *

Comment, de leur côté, les philosophes et théoriciens avancés de l'époque ont-ils répondu à la solution des misères de l'ouvrier ? De différentes façons : mais le plus célèbre comme le plus brutal des théoriciens révolutionnaires [6] est Karl Marx, l'auteur du *Manifeste communiste* dont il faudra marquer le triste centenaire, en 1948. Tout ce qu'ont respecté les Pionniers de Rochdale : la liberté humaine, le contrôle démocratique de l'association, le respect des lois, de la propriété d'autrui, même de la grande propriété, le communisme l'envoie aux orties. Non seulement le communisme, tel que nous le connaissons, cent ans après son prophète Marx, confisque les biens du capitaliste, mais il supprime le capitaliste, sans procès ni phrases, ou l'envoie pourrir dans les camps de concentration ; 15,000,000 et peut-être plus de citoyens russes ou de pays actuellement sous l'influence de Moscou épuisent actuellement leur vie aux travaux forcés, et au profit de la machine communiste ; et cela parce qu'ils ont fait le signe de la croix, parce qu'ils ont élevé la voix contre le parti, parce qu'ils ont été trahis, ou tout simplement — ce qui dépasse tout entendement — parce que le pourvoyeur de ces camps de travail était à court de main-d'œuvre gratuite. Ce ne sont pas des histoires...

Comme on voit, les maux dont souffraient les classes travailleuses vers 1840, vers la fin de la période des révolutions, ont suscité des remèdes bien contradictoires...

Et, autant la coopération, par les principes qu'elle applique, est conforme à la morale chrétienne prêchée par l'Église, autant le communisme est contraire à la pratique des vertus que l'on cherche à développer chez le coopérateurs. Encore ici, c'est Rome ou Moscou...

II. — Ce qu'est la coopération

[Retour à la table des matières](#)

La coopération est plus une œuvre sociale qu'une œuvre économique. Car le bon coopérateur doit posséder, à un degré éminent, les vertus du bon citoyen ; il sait comprendre le point de vue de son associé, accepter une discipline, envisager le bien commun avant le bien particulier, ne poursuivre ses fins personnelles que si elles ne viennent [7] pas en contravention avec le bien général. Le coopérateur doit donc pratiquer la vertu d'abnégation, une des plus difficiles, comme on sait...

Un coopérateur n'est pas seulement un particulier, membre d'une entreprise en commun en vue de la réalisation de ristournes ; il devient une unité des plus efficaces, lorsque des centaines de milliers de coopérateurs s'unissent pour demander un redressement social, exiger justice pour tous, et surtout pour s'opposer aux mouvements d'avant-garde qui veulent saper le christianisme, la base en somme du coopératisme.

De plus, l'éducation que reçoit le coopérateur aboutit à la pratique des qualités les plus nobles du cœur et de l'esprit ; c'est en somme comme une éducation postscolaire s'adressant aux adultes qui ont à faire face à des responsabilités et qui connaissent le sens de la vie. Et cette éducation les marque pour le reste de leurs jours.

Cela, naturellement, s'ils ont été éduqués positivement, et d'après les vrais principes coopératifs. Au contraire, une éducation superficielle, ou négative, comme on en voit, ne fera que du mal. Et cette mauvaise éducation n'est pas seulement un exemple théorique, hélas !... Nous y reviendrons.

III. — Le Canadien français est-il coopérateur ?

[Retour à la table des matières](#)

Nos pères ont toujours préféré se grouper, non seulement pour la défense de leurs établissements et de leurs familles aux premiers jours de la colonie, mais aussi pour satisfaire à ce besoin bien français d'être en société. Aussi, la disposition des maisons de ferme, souvent à double rang le long de la route, ou, dans les villages, l'entassement incroyable des demeures dans le plus petit rayon possible indique bien que nos gens aiment à se voir, se sentir entourés.

[8]

Placez cent « Canayens », seuls, dans une belle demeure à un demi mille de toute habitation, et n'importe qui peut parier que cinquante au moins — et peut-être quatre-vingt-dix-neuf — déménageront pour « se rapprocher du monde » ... En outre, n'avons-nous pas conservé toute une liste de traditions qui toutes ont pour fin des rassemblements, du travail ou des réjouissances en commun ? Est-ce que le voisin, pour le rural canadien-français, n'est pas traité à l'égal d'un parent, d'un grand ami, même s'il ne s'en rend guère digne ? On pourra se disputer sur de petits riens, mais, dans les circonstances mémorables, le voisin, même malcommode, sera invité à prendre sa place à la table du festin.

Inutile ici de rappeler avec grands détails cette entraide mutuelle qui a rendu les assurances contre l'incendie si étrangères à nos gens pendant tant d'années : il n'y a pas à franchir vingt milles pour trouver vingt-cinq et peut-être cinquante exemples de bâtisses reconstruites après un incendie, et cela sans aucune autre formalité que le don pur et simple des matériaux et des services.

Il est assez difficile de dire, après cela, que nos gens n'ont pas l'esprit coopératif. — Oui, pourra-t-on objecter, et cet esprit individualiste dont on a tant parlé, qu'en faisons-nous ?

Cela, comme dirait Kipling, est une autre histoire. Racontons-la le plus brièvement possible. Comme on sait, avant 1922, aucun colon n'a reçu d'aide de l'État pour défricher son lot. Il y en a même, autrefois, qui ont défriché des étendues de terre qu'ils ont eu à remettre à des

compagnies ou à des seigneurs. Il y a environ cinquante ans, le gouvernement de Québec accordait un lot gratuit ou une prime en argent aux familles de douze enfants vivants. Mais presque en même temps, l'État provincial inventait l'impôt sur les successions, et l'État fédéral inventait, lui aussi, à la suite de la Première Guerre, l'impôt direct, [9] l'impôt sur le revenu, que bien des familles rurales ont connu avant toute autre forme d'encouragement de l'État.

Autre chose. Depuis plus de trois siècles, nos pères ont dû se tirer d'affaire seuls, élever, établir leurs enfants, partir ou mourir. Cette leçon a fait de notre chef de famille rural l'homme de toutes les responsabilités, et de toutes les graves décisions. Il en est venu à n'avoir confiance qu'en lui-même. Mais ne rapporte-t-on pas que les anciens prêteurs donnaient de main à main la somme demandée, en secret, sur parole seulement ? Si ce n'est pas de la coopération cela, qu'est-ce que c'est, aussi bien de la part de l'emprunteur qui rendait ensuite la somme que du prêteur qui l'avancait sur parole ?...

Il ne faut pas oublier non plus, lorsqu'on veut faire la psychologie de notre rural, qu'il a été victime, pendant près d'un quart de siècle, de toutes les roueries des solliciteurs de capital pour ceci et cela, avec ce résultat que des millions ont littéralement disparu en quelques années, et à combien de reprises, de nos moindres comtés ruraux. Il est assez difficile d'imaginer que le rural, après toutes ces expériences, n'ait pas gardé de la défiance contre tout ce qui vient de l'étranger...

Pouvons-nous conclure que notre rural est coopérateur d'abord, par tendance d'esprit et de cœur, et qu'il n'est devenu individualiste qu'au contact des rudes coups de l'existence ? Nous le croyons. Par suite de ses responsabilités, des interventions de l'État qui a plus souvent demandé qu'offert, et au contact aussi des solliciteurs de capitaux, — dont la trop grande proportion a été tout simplement malhonnête, et, si j'en juge par ce que j'ai vu, assez souvent ignoble, — le rural a fini par se replier sur lui-même. Qui l'en blâmera ?

IV. — Les réalisations coopératives

[Retour à la table des matières](#)

Qui a fondé la première centrale coopérative du Québec, sinon un simple cultivateur, Frédéric Boucher, [10] dont on vient de dévoiler le monument sur sa propre ferme, à dix milles d'ici, au Bic ?

Dès 1894, celui qui devait être plus tard le cardinal Bégin était le secrétaire d'une sorte de fédération de syndicats. Mgr Médard Belzile, un vénérable octogénaire du diocèse de Rimouski, n'était-il pas secrétaire d'un syndicat de patrons de fromagerie, à Saint-Fabien, sa paroisse natale, alors qu'il était étudiant au petit séminaire ? Vers le même temps — 1885 — alors qu'il était tout jeune homme, mon père était secrétaire d'une organisation qui expédiait des animaux sur le marché à Montréal. C'est donc dire que depuis longtemps on a eu dans le Québec l'idée d'organiser des entreprises en commun ; mais on était sans expérience, et il faudra attendre encore une vingtaine d'années avant que se forment des sociétés à fonctionnement coopératif qui soient capables de résister aux épreuves de la vie et du temps.

Dans les anciennes sociétés à plusieurs actionnaires, les actions étaient transférables ; aussi, dans presque tous les cas, quelques hommes finirent par les détenir toutes, et, naturellement, il n'y avait plus rien de coopératif. D'autres, formées d'après les lois plus modernes, n'avaient pas suffisamment de capital, et étaient alors à la merci du premier revers.

Les sociétés qui ont duré le plus longtemps et dont plusieurs sont très prospères aujourd'hui sont des fabriques coopératives ou des syndicats pour la fabrication des produits laitiers ; en ces associations, les membres sont presque forcés d'apporter un produit unique à une unique usine ; et nos gens sont devenus des coopérateurs, sans trop s'en rendre compte, comme ils étaient devenus des producteurs laitiers, après l'invention de l'écrémeuse centrifuge et des postes publics d'écémage du lait ou de fabrication du fromage.

[11]

À mesure qu'on avançait dans le siècle présent, surtout après la Première Guerre, il y eut une période assez active de formation de sociétés coopératives ; mais soit qu'elles manquassent de capital, soit que les coopérateurs n'aient jamais été bien fixés sur leurs devoirs, soit encore que les administrateurs aient pris de trop gros risques, la plupart végétaient ou moururent.

Vers 1930, une loi provinciale a fixé à \$50 au moins la valeur des actions que devait souscrire tout membre d'une société coopérative agricole. Plusieurs sociétés de production ou d'achat se prévalurent du privilège de la réorganisation et quantité de nouvelles sociétés vinrent au jour. La diversification des activités, comme aussi l'affiliation à des sociétés fédératives, a permis un grand essor de ces associations dans la province. Elles sont au nombre d'environ six cents actuellement.

V. — Magasins coopératifs

[Retour à la table des matières](#)

Les coopératives de consommation sont de fondation récente. La plus ancienne date de 1934, et elle fut fondée à Sainte-Anne-de-Roque-maure, en Abitibi, peu après l'arrivée des premiers colons. La première coopérative urbaine de consommation, *la Familiale*, de Montréal, fêtera bientôt son dixième anniversaire. Nous avons donc encore très peu d'expérience en ce genre d'entreprise en commun, qui nécessite chez ses membres une éducation très poussée sans laquelle la Coopérative deviendrait vite un magasin comme un autre, avec les mêmes marchandises, les mêmes méthodes de procéder qu'emploie le marchand général voisin. La seule différence est que le nombre de propriétaires et de maîtres peut se chiffrer à 350 dans la coopérative, tandis que dans le magasin il n'y en a qu'un..., ce qui est plus commode et plus efficace aussi.

[12]

On peut dire aussi qu'actuellement, étant donné leur jeunesse, et le peu d'éducation syndicale chez les membres avant leur formation en syndicat, ces coopératives de consommation s'en vont à l'aventure. Au

lieu de donner leurs commandes à l'avance, par exemple, les membres d'un trop grand nombre de ces magasins coopératifs font la tournée des prix et achètent là où ils veulent ; de leur côté, les non-membres achètent autant que les membres au magasin coopératif, ce qui signifie sans doute que le magasin coopératif est aussi bon que les autres, mais ça signifie surtout qu'on a formé le cadre coopératif dans lequel évoluent des membres avant de former ces mêmes membres.

Un tel état de choses cache de grands dangers pour l'avenir, là principalement où les consommateurs ne sont pas des gens de mêmes goûts et de même niveau de vie. Il arrive alors que les gagne-petit désertent la coopérative qui a été faite pour eux, non pour les autres...

Nous en reparlerons.

VI. — Chantiers coopératifs

[Retour à la table des matières](#)

Les Chantiers coopératifs de l'Abitibi sont venus apporter du nouveau dans le domaine coopératif et dans le domaine également de l'exploitation forestière. Ces Chantiers coopératifs ont obtenu jusqu'à ce jour un remarquable succès. On peut en rendre responsables les chantiers-écoles, où un choix de jeunes membres, les plus susceptibles de devenir des chefs, assurent une belle moisson de coopérateurs pour l'avenir.

Il ne s'est pas fait beaucoup de publicité autour de ces chantiers en commun ; et nous respecterons la discrétion des responsables de ces organisations florissantes. Tout de même, des témoignages très autorisés nous permettent d'affirmer qu'ils sont des modèles du genre, qu'ils font un bien énorme parmi leurs membres à qui ils enseignent [13] l'observance d'une discipline commune, l'adoption de règlements généraux en vue du bien commun, et à qui ils enseignent également que la coopération — non plus rien que dans les chantiers, mais partout, — est un gage de réussite dans la vie. Ces exploitations forestières, où l'on emploie si bien les loisirs — à l'étude sérieuse de ce que l'on fait, — sont en train de devenir l'épine dorsale du mouvement coopératif de demain en Abitibi.

VII. — Syndicats forestiers

[Retour à la table des matières](#)

Dans le même ordre d'idées, fonctionnant sur les mêmes principes, mais situés à l'autre bout de la province, et conduits par des hommes de même école coopérative, mais rarement en contact, les Syndicats forestiers fondés par le Service social économique de Sainte-Anne visent les mêmes fins que les Chantiers coopératifs. Suivant quelques-uns, on y pousserait l'étude de l'exploitation forestière jusqu'au point où l'on établirait une rotation de coupes, de manière à garder intacte la source de matières premières.

Les Syndicats forestiers comme les Chantiers coopératifs sont affiliés à une fédération qui entre en scène dès qu'il y a des intérêts communs à protéger, des mesures nouvelles à adopter, ou des dangers à... conjurer. Vous devinez bien un peu la nature de ces dangers.

VIII. — Coopératives d'habitation, de construction...

Il y a aussi des coopératives d'habitation, de construction de granges, syndicats de loisirs, et que sais-je, opérant en divers centres ruraux, souvent en pays neuf, et aussi bien en certaines villes que dans certains villages. Ce n'est pas la réclame qui est leur défaut dominant, et leur grande caractéristique à ces coopératives, c'est la discrétion absolue. On n'en sait à peu près rien.

[14]

On peut tout de même dire que, si ces organismes avaient failli, nous aurions bien trouvé quelqu'un pour nous renseigner. Pas de nouvelles, bonnes nouvelles ! Et peut-être aussi, bonne besogne !

IX. — Coopératives d'établissement

[Retour à la table des matières](#)

On est actuellement à étudier, et très sérieusement, un système d'établissement coopératif des colons. D'après cette organisation, on ferait servir les ressources naturelles du pays à l'établissement des colons sur leurs lots, et l'idée coopérative présiderait, de *a* jusqu'à *z*, à la vie de ces groupements. Ils ne se recommanderaient en presque rien aux pouvoirs publics, sauf sur des points outrepassant leur pouvoir de réglementation... ; et, surtout, on ne demanderait pas d'argent de l'État...

Si ce plan que je n'ai pu examiner qu'un peu réussit, on aura vu l'ordre, la discipline et le bon sens remplacer des millions...

Le projet est-il audacieux ? Peut-être. En tout cas, il dévoile que nous avons parmi nous des hommes capables de penser haut et grand, et nous nous en réjouissons.

X. — Pêcheurs-Unis du Québec

Nous ne dirons que trois mots des Pêcheurs-Unis du Québec. En l'espace de huit années, quelques syndicats de pêcheurs se sont fédérés en organisation centrale groupant aujourd'hui une cinquantaine de syndicats, et faisant des affaires au chiffre d'environ 4 millions par année.

Ont suivi, toujours en Gaspésie, quelques dizaines de magasins coopératifs et de coopératives agricoles ; les Caisses populaires y connaissent un regain considérable de vie, du fait du relèvement économique du pêcheur gaspésien, devenu, suivant la formule consacrée, « maître de son propre destin ».

[15]

XI. — L'avenir de nos coopératives

[Retour à la table des matières](#)

Nos coopératives, malgré leur jeunesse, ne laissent pas d'inquiéter beaucoup d'ennemis puissants, et qui sont loin de rester inactifs. On l'a bien vu, lors de la vaste campagne poursuivie à coups de millions, et à la suite de laquelle le gouvernement fédéral passait la loi de taxation des coopératives.

La coopération n'a donc pas le champ libre ; elle ne l'aura pas de sitôt non plus. Elle devra faire son chemin par elle-même, en ne comptant que sur ses propres ressources, intellectuelles et autres. Les coopératives n'ont pas de ces tiroirs secrets où l'on enfouit des profits supplémentaires que l'on sacrifie à tous les quatre ans, vous vous doutez à quoi ?...

De plus, ici, au Canada, et surtout dans la province de Québec, nous n'avons pas de coopérative manufacturière importante, capable de se dresser devant des industries qui décrètent les prix qu'elles veulent. En Europe, il y a plusieurs années que des fabriques existent pour le compte des coopérateurs. Il faudra pourtant que nous en venions à étudier ces possibilités, peut-être pas très prochaines, mais qu'il sera nécessaire d'envisager tout de même un jour. Le plus tôt sera le mieux.

Pour l'heure présente, nous pouvons bien faire remarquer que nous nous contentons peut-être trop de fonder de petites sociétés locales. Ce sont les cellules de sociétés plus grandes, soit, mais il ne faudrait pas tarder à les fédérer par régions, par comtés, que sais-je. Le fait que ces coopératives se mettraient elles-mêmes à coopérer serait d'abord bien dans l'esprit des principes de Rochdale, et puis il ne saurait en sortir que du bien.

Nos petites coopératives, si on les laisse trop longtemps à elles-mêmes, finiront par s'engourdir et peut-être que celles qui ne pourront pas élargir leur champ d'action se cantonneront dans une routine qui, comme dit plus haut, [16] les rendra assez semblables à n'importe quel magasin général qui vendra aux coopérateurs, pendant que le magasin

coopératif vendra aux non-coopérateurs, aux clients de passage autant qu'à ses membres.

XII. — L'éducation coopérative

[Retour à la table des matières](#)

L'éducation coopérative est indispensable à n'importe quel genre de coopérateur, mais encore plus qu'ailleurs chez les membres des coopératives de consommation. Car si celle-ci est assurée d'une clientèle régulière, capable de la supporter dans un moment difficile, rien à craindre. Mais la vérité nous oblige à dire que ce concours n'existe pas dans toutes les organisations de consommation. Ce point causera des maux de tête aux dirigeants du mouvement coopératif, pour peu que les prix se mettent à danser après avoir atteint les sommets que l'on prévoit d'ici moins d'un an.

Actuellement, beaucoup de magasins coopératifs sont fréquentés à l'occasion par des membres qui ont cédé à l'entraînement, à la mode, à n'importe quoi, fort bien, mais aucunement à cette idée que les progrès futurs de nos milieux ruraux sont fondés sur le coopératisme. Cela pose donc assez nettement la question de l'éducation.

Il faut bien avouer qu'en plusieurs endroits ceux qui ont enseigné la coopération n'ont pas compris qu'il s'agissait d'une œuvre sociale, morale, éducationnelle avant tout, et économique en même temps seulement, mais non avant tout. Cela prouve qu'on peut être parfois un homme très instruit et ne rien saisir de la nature du coopératisme.

Celui-ci ne doit pas être rapetissé par ceux qui l'enseignent. En effet, la force coopérative, ce sont les membres d'une société qui la constituent ; si leur éducation a été faite en vue de l'action concertée, le mot « coopération » a un sens. Si, au contraire, on a fait l'éducation superficielle, et si l'on a mis dans la tête des futurs coopérateurs [17] qu'ils retireront des merveilles, rien que par le fait qu'ils font partie d'une société, sans apporter leur concours régulier, on pourra appeler ce groupement de n'importe quel nom, mais pas de celui de coopérative. Que penser d'une route que l'on construirait vers l'avenir, et dont chacun de nous bâtirait un tronçon, à sa guise, sans s'occuper de ce qu'a fait son voisin de droite, ni de ce que fera son voisin de gauche ? Dans quelle

direction aller ?... Sur quel plan la confectionner ? Ce serait fou comme tout, n'est-ce pas ? mais rien ne ressemblerait plus, tout de même, à une société coopérative où chaque membre s'imagine qu'il va pouvoir aller où il voudra, agir quand il voudra et comme il le voudra.

Dans ces coopératives bâties à la diable, les membres n'apportent que leur argent. C'est donc une véritable entreprise capitaliste : on la fréquentera si elle donne, par chance, un bon rendement. Du jour où ça ira mal, on la désertera ; et l'on tentera de retirer sa mise de fonds. Ce n'est pas du roman que je raconte, remarquez-le bien. Les conflits d'argent, aussi bien dans une société à nom coopératif qu'ailleurs, sont des conflits d'argent. Est-il besoin d'insister davantage ?

XIII. — Est-ce la faute des coopérateurs ?

[Retour à la table des matières](#)

Ce n'est pas, le plus souvent, de la faute des coopérateurs, car ceux-ci, à quelque titre qu'ils le soient, ne perdent pas du coup tout ce qui constitue le fond de leur esprit traditionnel porté vers l'entraide. Pour qu'on ait fait de mauvais coopérateurs avec des gens tout destinés à en devenir de bons, il faut qu'on les ait mal instruits des fins à atteindre, mal préparés à l'action, et insuffisamment prévenus des inconvénients qui accompagnent toute organisation humaine. Devenir un bon coopérateur, c'est presque aussi compliqué que de maîtriser un bon métier, [18] car il faut apprendre, comme les Pionniers de Rochdale, à mettre toutes les chances de son côté.

Si l'on me permettait une autre comparaison, on assimilerait toute association coopérative à l'association familiale bien connue chez nous, celle où les enfants collaborent avec leurs parents au progrès général, sans compter chacun sa part à l'avance : on sait bien qu'elle viendra et que le père la distribuera en temps et lieu. Aussi ces familles unies voient-elles toujours le progrès entrer par la porte principale de la maison et n'en point sortir. L'enfant a appris à travailler au bien commun et à en retirer son bien particulier, sans calculs inutiles faits trop à l'avance. C'est une école d'entraide et aussi de générosité, qui durera tant que la personne vivra.

Et si les enfants, comme l'enfant prodigue, demandent leur part à l'avance, on sait ce qui arrive. Or, pour constituer une famille coopérative, il faut que l'enseignement soit suffisant, bien conduit et particulièrement persuasif ; c'est un facteur psychologique qui rendra l'autre facteur, le facteur argent investi, une aide ou bien un embarras pour l'entreprise en commun selon que chacun l'oubliera, ou passera son temps à le compter...

Le coopérateur, c'est une personnalité à former. On n'éduque pas plus un adulte en lui promettant la richesse, l'effort facile, et le succès assuré qu'on n'éduque l'enfant en lui promettant de devenir millionnaire, de ne rien faire, et de ne rien apprendre à l'école. L'éducation adulte, principalement l'éducation coopérative, est aussi sérieuse que la première que l'enfant reçoit. On ne badine pas avec ces choses.

XIV. — L'enseignement que nous devons donner

[Retour à la table des matières](#)

L'enfant d'école n'aime pas que ses maîtres se contredisent ; le jeune universitaire non plus. Et les coopérateurs encore moins que les premiers. Il faut donc que notre enseignement [19] coopératif ait cette unité qui, à notre avis, lui ferait actuellement défaut.

Nous ne manquons pas dans notre province, Dieu merci, d'une élite fort bien préparée à saisir toutes les nuances de l'enseignement coopératif et à le diffuser avec brio. Mais est-ce que cette facilité ne porte pas trop de futurs maîtres en coopération à prendre les choses à la légère sous prétexte que c'est facile et qu'enseigner un principe de plus ou de moins, ça ne change pas grand'chose ? C'est une grande erreur. Les principes qu'ont adoptés et imposés à leurs sociétaires les fondateurs de Rochdale n'ont rien d'extraordinaire, soit, mais ils forment un tout ; et lorsqu'on en néglige un, c'est comme si l'on coupait une douve d'un baril avant de le remplir d'eau : on perdra tout, à cause d'une douve sur douze qui n'est pas à la hauteur des autres.

Ça veut donc dire, en langage très clair, qu'il est temps qu'on prenne la peine de s'incliner sur ce que j'appellerai le petit catéchisme de la coopération pour l'apprendre en entier, tout comme on doit apprendre

en entier son petit catéchisme religieux, et non pas seulement les chapitres qui plaisent.

De plus, en supposant qu'un homme sincère se penche résolument sur l'histoire de la coopération, l'étudié de son mieux, et en arrive à scruter un peu ce que doit être la pensée canadienne, à quoi arrivera-t-il ? Probablement à constater que la boussole qui nous dirige ne pointe pas toujours dans une direction bien stable. Il suffit, je crois, d'indiquer ce qui est une cause d'inquiétude pour que l'on corrige rapidement les défauts de l'instrument de navigation coopérative, chez nous. Je n'ai pas de suggestion à donner : seulement, j'aimerais bien me servir d'une boussole, soit dit sans la moindre malice.

Voici pourquoi, le plus brièvement possible. Notre monde rural est un monde à part, dans notre coin de l'Amérique : [20] par notre position géographique dans une région plutôt aride et froide, par notre individualité ethnique et par nos convictions religieuses, nous ne ressemblons à peu près à rien de ce qui nous entoure. Notre habitant, qui a dix enfants à table et huit vaches à l'étable, ne peut pas facilement concourir avec le *former* anglo-canadien ou américain qui fait de la culture industrielle, nourrit une famille type de trois ou quatre personnes et se soucie assez peu de passer la main à sa descendance. Notre économie générale doit tenir compte de ce point de vue, et nos associations locales ou nos fédérations doivent faire face à des problèmes nouveaux. D'un autre côté, la doctrine catholique est sévère sur des points que peuvent tolérer facilement les autres confessions ; et cela ajoute encore à la complexité des choses.

Notre coopératisme est jeune ; et avec le temps, tout cela se tassera. Mais il ne faut pas prendre pour acquis, par exemple, que les choses sont tassées... Cette nécessité d'ajuster la coopération à notre vie rurale, si différente de la vie rurale de nos voisins de l'ouest ou du sud, ressort bien, par exemple, de la décision sage qu'a prise la Fédération des Coopératives du Québec lorsque la Fédération canadienne des Coopératives lui a offert l'unification plutôt que l'union des deux organismes. Nous devons rester nous-mêmes et progresser ainsi.

Et pour en finir de ce long chapitre de l'éducation coopérative, il faut rappeler que « tant vaut le maître, tant vaut l'élève ». Ici, je prends carrément parti pour l'élève à qui nous ne pouvons pas reprocher de ne pas

nous devancer. Je me mets du nombre des maîtres insuffisamment préparés ; et ça doit régler la question au moins sur ce point-là.

XV. — Publications coopératives

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons plus d'un millier d'organismes coopératifs de toute sorte et de tout objet, y compris des Syndicats [21] de Loisirs, d'initiatives et de tous les cercles de l'U.C.C., dont j'ai omis de parler jusqu'ici. Est-ce que le coopérateur de chez nous est suffisamment renseigné sur la vie du mouvement coopératif ? Loin de là, puisque le casse-tête le plus insoluble consiste actuellement à vouloir rassembler une documentation qui soit à la page sur nos associations coopératives.

Ne croyez pas que je vise la revue *Ensemble*, du Conseil supérieur de la Coopération, *A pleines voiles*, du Service social économique de Sainte-Anne, ni la page coopérative de *la Terre de chez nous*, le journal de l'U.C.C. Chacune remplit ses obligations de son mieux, et atteint bien les lecteurs auxquels elle est destinée.

Tout de même, je me demande ceci : est-ce que le cultivateur du douzième rang, le médecin de campagne, le curé de village, le notaire, le maître d'école, le maître-charpentier, le colon et tous ceux que la coopération intéresse reçoivent bien le papier qui leur donnera, régulièrement et à bon marché, dans des articles variés et nombreux, les renseignements qu'ils cherchent, principalement s'ils ont des responsabilités ? La réponse est : « Non ». Je parle ici d'un hebdomadaire publié sur papier à journal, sans images inutiles, sans ces graphiques que pas trois personnes sur cent peuvent interpréter, mais un journal destiné au peuple, qui dira les choses comme elles sont, les choses les plus simples comme les plus pratiques, qui racontera ce qui est un succès et qui racontera, en mettant des X... à la place des vrais noms, ce qui a été un four complet, puis qui dira le pourquoi des choses. Actuellement notre province fourmille d'idées coopératives ; et là-dedans sont en frais de surgir pas mal de constructions économiques peu banales. Il faut se battre pour avoir le moindre bout de papier sur elles ; et encore, le plus souvent, c'est avec la promesse qu'on n'en parlera pas...

[22]

Il est des expériences en cours qu'il ne faut pas gâter, soit. Mais il est des réussites qu'il faut savoir, aussi. Et le journal coopératif qui racontera l'évangile du bon exemple, chaque semaine, sera d'une valeur incalculable. Comment fonder un tel organe, comment l'alimenter ? Qui le dirigera ? Cela, chers auditeurs, ce n'est pas l'important. L'important, c'est de vouloir lancer ledit organe, si l'on croit qu'il peut être utile. L'ingéniosité et l'expérience feront le reste ; et si nos coopérateurs du Québec ne veulent pas accepter de coopérer de cette façon, c'est que nous n'avons pas bien fait notre éducation fondamentale en coopération.

Il ne s'agit pas de mesurer la grosseur du problème à résoudre, mais son opportunité. Mon avis est qu'un tel organe a sa place, avec tous ceux qui existent et doivent progresser. Donc, à quand *l'Hebdo coopératif* ?

XVI. — Nos Caisses populaires

[Retour à la table des matières](#)

La coopération a commencé il y a un siècle, avec un capital de \$140 et une douzaine de principes qui valent aujourd'hui des milliards. Alphonse Desjardins, un Canadien de chez nous, fonda, il y a un demi-siècle, une Caisse populaire à Lévis, laquelle, le premier soir, a reçu un premier dépôt de dix sous ; mais l'idée vaut aujourd'hui des centaines de millions ; et elle est diffusée par environ un millier de ces Caisses.

Nos Caisses sont des organismes d'épargne ; et il semble que leur fondateur ait eu surtout cette idée en tête, car c'est sûrement le point où elles sont le plus souples. On peut y déposer un sou à la fois, comme des billets valant des milliers de dollars. Dans ces Caisses existe également une section de crédit ; comme ces Caisses sont surtout paroissiales, elles permettent à une moitié de la paroisse de prêter son argent à l'autre moitié, les bénéfices restant dans la communauté. Même si les Caisses populaires [23] n'étaient que des banques locales, elles auraient déjà leur grande raison d'être. Mais elles sont plus et mieux : elles sont des organismes par lesquels on peut habituer l'enfant à épargner ses sous, se préparer une dot, amasser un petit capital touchable à sa majorité, et quoi encore ? D'autre part, nos Caisses peuvent prêter à long terme, par remboursements faciles. À bien dire, elles ont été faites pour la petite épargne et pour le petit prêt.

Mais, depuis leur début, la quantité de numéraire nécessaire à la vie d'une paroisse, d'une famille, a triplé et quadruplé. De même, les revenus, et aussi l'épargne. D'un autre côté, les demandes de prêts ont évolué dans le même sens ; et la commission de crédit qui avait à décider si l'on devait prêter vingt-cinq dollars pour l'achat d'un instrument, faire un voyage d'affaires, etc., doit maintenant compter avec une demande bien plus élevée ; et cela crée une situation qu'il faut bien examiner un peu.

Il arrive donc que les commissaires de crédit, qui accomplissent bénévolement et gratuitement une tâche chargée de responsabilités, reçoivent des demandes d'argent qui les effraient ; et n'importe qui, à leur place, sauf un homme d'affaires chevronné, serait embarrassé, lui aussi. Il faut tout de même bien nous rendre compte qu'à cause de cet état de choses des demandes d'emprunt languissent, ou bien sont tout simplement déclinées, parce que les commissaires de crédit ont peur d'autoriser la sortie de sommes aussi importantes, parfois des dizaines de milliers de dollars à la fois.

Il se produit alors une telle disproportion entre les dépôts portant intérêt et les prêts que certaines Caisses, ayant des centaines de milliers de dollars en dépôt, n'arrivent qu'à grand-peine à boucler leur petit budget, à la fin de l'année, faute de revenus suffisants. Quelles suggestions ferons-nous pour assouplir un peu les rouages actuels [24] qui semblent bien dater du temps du fondateur ? En voici une.

Il existe, au Crédit Agricole, un organisme d'enquête qui évalue les propriétés, et surtout le revenu possible de l'exploitation, chose qui conditionne en somme la capacité de remboursement, et donc le prêt lui-même ; car on ne prête qu'à qui pourra rembourser, n'est-ce pas ? Or, depuis ces évaluations, des terres ont été vendues, pour une raison ou pour une autre. Est-ce que le prix de vente, établi seulement entre vendeur et acheteur, de gré à gré, a dépassé le prix de l'évaluation, ou a été inférieur ? Ni l'un ni l'autre ; l'évaluation a été pratiquement la même que le prix de vente : respectivement \$110,000 contre \$110,600, d'après M. Comtois, du Crédit Agricole. Ça signifie donc qu'il y a des hommes expérimentés capables d'apprécier la valeur d'un emprunteur, sa capacité de remboursement, ainsi que la façon dont le prêt devrait être consenti. Pourquoi ne pas appeler un de ces experts au service des Caisses populaires, et en faire l'arbitre de la demande de prêt lorsque les commissaires se trouveraient indécis ?

De même façon, il y a des experts capables d'apprécier la valeur d'une entreprise nouvelle, la possibilité de ses marchés, la valeur professionnelle et morale des promoteurs ; bref, cette autorité, à laquelle la Commission de Crédit pourrait soumettre ses embarras, rendrait de grands services, elle aussi. Alors, au lieu de refuser un prêt sur lequel on n'est pas suffisamment rassuré, avec le concours de l'expert, on pourrait peut-être le consentir, et ce serait autant de gagné en intérêts pour la Caisse, et surtout en prestige auprès de ceux qui ont des entreprises nouvelles à décider, chose importante, puisque l'on veut décentraliser l'industrie le plus possible.

Je ne dis pas d'ouvrir toute grande l'écluse des prêts, et de prendre des risques fous. Je suis tout de même assuré que les prétendus risques qu'on a refusés auraient apporté [25] beaucoup plus qu'ils n'auraient causé de pertes, et qu'ils auraient laissé les Caisses, tout compte fait, en meilleure posture...

Il ne serait pas nécessaire de faire l'essai de ces experts dans toutes les régions à la fois ; mais il serait intéressant qu'on tente la chose dans une région absolument rurale ; car il y a les agriculteurs qui ont besoin d'emprunts, parfois ; et, dans nos villages, les industries ne s'établiront que si on leur donne des facilités suffisantes de crédit, un crédit leur permettant de fonctionner raisonnablement, et non pas un crédit à la Séraphin, consenti avec l'unique préoccupation de ne pas perdre un traître sou, même si l'on risque d'endormir l'industrie au lieu de la réveiller.

XVII. — Les Caisses populaires devraient-elles payer une ristourne ?

[Retour à la table des matières](#)

Nos Caisses populaires ne payent pas de ristournes ; elles pèchent donc tout simplement contre le troisième principe essentiel d'une coopérative. Y aurait-il moyen d'introduire un système par lequel une Caisse populaire payerait une ristourne sur les prêts et sur les emprunts ?

Il ne faut pas être surpris de cette question. Elle vient à son heure, tout simplement. Dans une société coopérative, une fois les dépenses soldées, les réserves faites, on distribue les trop-perçus de l'année — les « profits nets », pour les non-coopérateurs — aux membres, au prorata des affaires transigées, n'est-ce pas ? La Caisse populaire devrait donc distribuer ses profits nets de cette façon ; mais comment procéder ?

Une étude manuscrite, de l'un de nos amis, nous a fait connaître un moyen fort simple : à la fin de l'année, il suffirait de calculer le montant d'intérêt payé aux déposants, ainsi que le montant d'intérêt reçu des prêteurs. Il serait facile d'établir, par ce moyen, la proportion de ristourne par dollar d'intérêt reçu ou payé.

[26]

Comme les dépôts portent un intérêt de 1.5%, et les emprunts un intérêt de 4% et 5% suivant le cas, il arriverait que la ristourne aux emprunteurs serait plus grande que la ristourne aux déposants. Oui, c'est ce qui arriverait si on prêtait la presque totalité des dépôts.

Et pourquoi pas ? Puisque tout l'argent nouveau gagné par la Caisse provient nettement des prêts consentis, donc des emprunteurs, la ristourne revient donc à eux ; et elle ne devrait aller qu'à eux. Mais il faut être de bonne guerre ; et pour attirer les prêts, on pourrait l'appliquer aussi à l'intérêt payé sur les dépôts, encore que ce ne soit pas indispensable.

M'est avis qu'une telle façon de procéder attirerait à la fois et les déposants et les emprunteurs, la ristourne faisant baisser en réalité le taux d'intérêt payé par l'emprunteur, et haussant le pourcentage de l'intérêt payé sur les dépôts.

Il faut bien nous rendre compte qu'en réalité (du moins dans certaines Caisses populaires), rien n'intéresse moins les gens que ce qui s'y passe, outre d'y faire balancer leurs livrets, ou d'aller y payer intérêts et portions de remboursement, périodiquement. Lors des assemblées générales, assez souvent, on va chercher des amis pour constituer quorum ; et c'est souvent la pagaïe lorsqu'on veut faire les nominations, faute de personnel, même si la Caisse compte des centaines de déposants. Ça veut donc dire que ladite Caisse n'est guère populaire, du moins dans ce sens qu'elle intéresserait le peuple...

Est-ce que ce procédé de la ristourne intéresserait plus la masse des déposants et des emprunteurs, ces membres de nos organismes d'épargne et de crédit ? C'est mon avis ; et, de même, je suis convaincu que les affaires transigées augmenteraient très rapidement, grâce à ce nouveau sujet d'intérêt pour les membres.

[27]

On pourrait faire également remarquer que dans la plupart des paroisses on néglige trop la propagande en faveur de l'épargne. Nos journaux ne se fatiguent pas non plus sur ce sujet, mon propre papier pas plus, hélas ! que les confrères. Dans chaque localité nous avons tout ce qu'il faut pour habituer nos jeunes à gaspiller, mais à peu près rien pour leur enseigner l'épargne. C'est une lacune considérable à combler.

Nous avons donc examiné ensemble certains points où nous croyons que des changements feraient du bien, nonobstant le travail magnifique, la vision presque prophétique du fondateur de ces organismes d'épargne et de crédit. Mais ce dernier ne pouvait guère prévoir le crédit que d'après les barèmes de son temps. Nous pouvons bien dire que s'il revivait, le fondateur aurait déjà lui-même révisé plusieurs règlements de l'organisme qu'il a mis au monde en 1900, et l'aurait adapté aux besoins de 1940. Il verrait que le peuple est mieux préparé qu'en 1900, malgré des lacunes, à saisir l'idée coopérative qu'il a peut-être étudiée à cette date, mais sans oser l'appliquer ; en tout cas, s'il a laissé des mémoires là-dessus, ce serait intéressant de les consulter.

*

* *

Et je termine. J'ai fait plusieurs remarques touchant nos organismes coopératifs et nos coopérateurs. Elles ne visent aucunement les

hommes, mais rien que des défauts à corriger dans nos institutions coopératives. Je ne veux rien autre que leur expansion, leur amélioration si possible, et, surtout et avant tout, l'éducation la plus parfaite de notre peuple ; car je suis bien convaincu que le coopératisme est une des rares planches de salut que nous puissions utiliser pour pouvoir nous développer librement à l'avenir, parmi les difficultés nouvelles apportées par les révolutions [28] dont nous sommes les témoins inquiets, aussi bien dans le domaine des idées religieuses, que politiques, scientifiques et économiques. La coopération est peut-être l'idéologie la plus pratique à associer à notre vie catholique dans la poursuite de notre destin dans le Nouveau-Monde. C'est un des problèmes que nous avons à résoudre présentement, et c'est d'autant plus heureux qu'il est facile d'en généraliser la solution, parce que nous avons sous la main les éléments capables de le diriger sûrement, les hommes capables de l'enseigner et les éléments ruraux capables de le faire fonctionner à plein rendement.

[29]

L'esprit de la coopération

Dans sa déclaration d'ouverture, à la Semaine sociale de Rimouski, le président des Semaines sociales du Canada, le R.P. Joseph-P. Archambault, S.J., a dit quelques mots de la coopération. Nous croyons utile de reproduire ici ce passage. Il parle des appuis sur lesquels l'agriculture peut compter.

[Retour à la table des matières](#)

Le deuxième appui est la coopération. Pie XII l'avait recommandée dans son discours du 1^{er} septembre. Insistant sur le maintien de « la petite et de la moyenne propriété agricole, artisanale et professionnelle », il remarque : « Les Unions coopératives devront leur assurer les avantages de la grande exploitation. »

Et revenant sur le sujet dans son allocution aux cultivateurs, il leur dit, après avoir indiqué quelques remèdes à la situation actuelle : « Mais l'aide principale doit venir de vous-mêmes, de votre union coopérative en de multiples domaines, y compris celui du crédit. »

La coopération s'est considérablement développée au Canada depuis quelques années. Particulièrement florissante dans les provinces maritimes, où l'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish s'en est faite l'inlassable apôtre, elle a gagné aussi les autres parties du pays, en particulier le Québec. Les Caisses populaires Desjardins y sont nées et croissent constamment sous l'égide de la paroisse. Les autres formes de coopérative font aussi des progrès rapides, surtout dans les milieux agricoles. Désireuses d'aider ce mouvement salubre, les Semaines sociales lui consacrèrent une de leurs sessions, celle de 1937, à Saint-Hyacinthe.

Telle que nous la concevons, à la suite du Souverain Pontife, la coopération vient en aide à l'initiative privée. Elle ne saurait donc la remplacer, comme le prônent [30] certains groupes politiques et comme cela s'est fait en Russie.

Elle doit aussi, à notre sens, s'inspirer de notre idéal religieux et national. Un de nos laïcs éclairés l'écrivait récemment : « En coopération comme dans les autres domaines, le cultivateur doit accorder préséance aux valeurs spirituelles sur les valeurs matérielles. L'idée qui doit sans cesse primer dans son association avec les autres membres de sa profession est la conservation de sa sécurité non seulement économique mais surtout spirituelle et intellectuelle ². »

Cette doctrine, le clairvoyant pasteur dont la Providence a doté ce diocèse l'a rappelée maintes fois avec vigueur et sérénité : « Qu'on distingue donc, si l'on veut, déclare-t-il, les organismes d'Action catholique des organismes d'action sociale ou civique, mais qu'on ne les sépare pas dans leur coordination de façon à ranger dans la neutralité les œuvres que les catholiques peuvent mettre sur pied. » Et encore : « Tout le dévouement que l'on peut professer pour la coopération en la fondant sur les seuls liens de la solidarité des besoins d'ordre physique ne tarderait pas à enlever à la coopération son âme ³. »

La formule, puisque nous habitons un pays mixte, semble bien être celle de la collaboration par les têtes. Le Conseil supérieur de la Coopération l'a adoptée. Mais une vigilance ferme et constante s'impose si nous voulons garder nos positions. Une tentative récente d'unification vient de nous en apporter une preuve nouvelle. Le directeur de *la Terre de chez nous* écrivait justement à ce sujet : « Dans un débat de ce genre, il y a beaucoup plus que des intérêts matériels engagés : il y a des principes de religion et de morale ; il y a des modes de vie française ; il y a l'appui [31] dû par Québec aux minorités d'Acadie, de l'Ontario et de l'Ouest ; il y a le droit pour les Canadiens français de régir eux-mêmes leurs propres organisations sans immixtion indue ; il y a la liberté, l'indépendance, le droit d'être maître chez soi. Tout cela vaut plus que n'importe quel plat de lentilles ⁴ ! »

Fin du texte

² C.-E. COUTURE, *le Monde rural*, 1946, p. 38.

³ *Notre Jeunesse*, E.S.P., nos 387-388.

⁴ Dominique BEAUDIN, *la Terre de chez nous*, 16 juillet 1947.